

Image not found or type unknown



Compte bancaire ouvert avant mariage? au nom de jeune fille

Par **izma**, le **03/05/2010** à **10:20**

Bonjour,rrrnJe vais entamer une procédure de divorce mais j'aimerais savoir si les comptes epargnes que j'ai ouvert avant mon mariage et que j'alimente encore aujourd'hui (ils sont a mon nom de jeune fille) feront aussi partie du patrimoine et seront divisé entre mon (ex) mari et moi. rrrnNous nous sommes mariés au maroc mais notre mariage a été validé en france mais nous n'avons pas fait de contrat de mariage cela change t-il quelques chose ? rrrnMerci pour votre réponse, cordialement.